

répugnance des électeurs à solder à leurs représentants les hono-
raires légaux.

De là une confusion déplorable dans le fonctionnement du systè-
me, aggravée par l'extrême diversité du cens électoral, les modifica-
tions arbitraires qu'y introduisait la couronne ou la coutume et,
par dessus tout, la vénalité révoltante de l'électorat, qui mettait tout
le suffrage populaire à la merci de la couronne, des princes du sang
et des *landlords*.

Le conférencier cite plusieurs faits aussi curieux que révoltants de
cette vénalité et de cette puissance de l'or auxquelles se rattache le
souvenir célèbre des « bourgs pourris. » Quelques citations des
témoins et des complices de cette corruption effrénée ne sont pas
moins significatives. Lord Chesterfield, entre autres, vers le milieu
du dernier siècle, écrivait à son fils : « J'ai parlé à un *marchand de*
bourgs (sic), et je lui ai offert 3,000 louis pour vous assurer un siège
au parlement ; mais cet homme a ri de la proposition et m'a dit
qu'on ne peut trouver de bourgs en ce moment, parce que de riches
marchands des Indes les ont tous retenus au prix de £4,000,
beaucoup même à £5,000, à £10,000 et à £15,000. J'avoue que
cela m'a singulièrement contrarié. » Les divisions électorales étaient
cotées comme des valeurs de bourse et un siège coûtait en moyenne
£5,000, payables en versements annuels, pendant la durée d'un
parlement.

Ces procédés mettaient la chambre des communes entre les mains
de la couronne ou des Lords. « Acheter un siège ou en accepter un
de quelque puissant seigneur, à la condition de devenir un esclave
dans les délibérations de l'assemblée, c'étaient les deux seuls
moyens de franchir le seuil des communes. On devine ce que pou-
vait valoir une pareille députation, et l'on comprend ce mot d'un
honoré député à ses électeurs, qui lui reprochaient la vénalité
notoire de ses votes : « Mes amis, je vous ai achetés, et que le diable
m'emporte si je n'use pas aussi du droit de vous vendre. »

Les Communes firent plusieurs tentatives pour se ressaisir et
prendre « l'essor auquel la destinée les appelaient ; » mais en vain.

Ce ne fut qu'en 1832, que le *Reform Bill*, en abolissant les bourgs
pourris, vint mettre fin à des abus qui maintenaient le pays sous le
régime d'une véritable oligarchie. Son adoption provoqua « des per-
turbations qui faillirent entraîner une révolution ; » mais son applica-
tion rétablit dans une large mesure la proportion de la représenta-
tion populaire.